

Le phénomène migratoire euro - méditerranéen : la nécessité d'une régulation soutenable interétatique

Bernard Yvars
Chaire Jean Monnet en *intégration
régionale comparée*
Université de Bordeaux

§§§

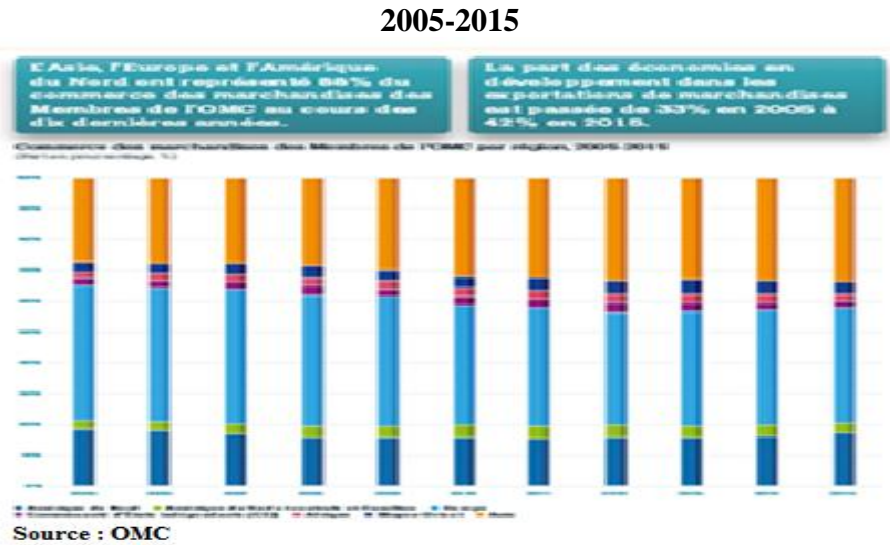
Les mouvements de population ne s'expliquent pas uniquement par des conflits politiques. Ils sont aussi la conséquence d'un sous-développement endémique qui sévit dans un certain nombre de régions du monde (Afrique, Asie ou Amérique latine). Cela dit, la distinction entre réfugiés politiques et migrants économiques n'est pas toujours aisée à établir. D'une part, les deux notions peuvent se recouvrir dans la mesure où les réfugiés politiques peuvent être conduits à exercer une activité dans le pays d'accueil et, d'autre part, les migrants économiques, de loin les plus nombreux, peuvent être tentés d'emprunter les canaux réservés aux migrants politiques pour accéder aux territoires ciblés. On le voit très clairement aujourd'hui où les migrants en provenance du Moyen-Orient et de Libye à destination de l'Union européenne recouvrent de multiples statuts : réfugié politique, migrant économique, terroriste islamiste. Les contrôles nécessaires aux points d'entrée sur le territoire européen (Grèce et Italie notamment) sont généralement considérés comme déficients. Autant la question des réfugiés politiques ne soulève aucune difficulté dans la mesure où ils doivent être accueillis partout dans le monde démocratique (de préférence dans des contrées limitrophes des zones desquelles ils sont exclus), autant celle relevant des migrants économiques pose de réelles interrogations auxquelles les réponses apportées ne sauraient se limiter à des considérations humanitaires ou morales. La situation économique, sociale et sociétale des pays d'accueil doit être évaluée pour déterminer leur capacité à absorber de façon satisfaisante les flux de migrants économiques en évitant notamment l'écueil des communautarismes. Notre contribution a pour but de poser la problématique de la migration économique euro-méditerranéenne pour un pays comme la France. Interrogeons-nous tout d'abord sur le contexte productif mondial qui impacte la donne migratoire.

I - Un paradigme productif mondial peu innovant et consolidant la divergence économique internationale

Le paradigme productif industriel est en crise aujourd’hui dans la mesure où, en l’absence d’innovations majeures, il est contraint de fournir quasiment les mêmes biens dont la fabrication est répartie mondialement, la zone asiatique étant la zone d’accueil principale de fabrication. Il semble apparaître un contexte d’économies stationnaires : en dépit du progrès technique, les activités, notamment industrielles, ne se renouvellent pas suffisamment et la croissance économique induite devient tendanciellement plus faible, y compris dans les pays émergents. Plus ou moins confusément, les populations le ressentent et l’absence de résultats et de perspectives économiques conduit à des difficultés sociales qui, selon les pays, créent ou accentuent une désespérance susceptible de se transformer en crises politiques majeures (montée de l’affirmation nationale en Europe, crise politique larvée ou ouverte dans plusieurs pays méditerranéens). Un des enjeux majeurs devient alors la sauvegarde de la paix civile. Il y a donc urgence, d’une part, à prendre la mesure aussi réaliste que possible des problèmes auxquels nos sociétés sont confrontées et, d’autre part, d’impulser en conséquence de nouvelles dynamiques de coopération soutenables, les voies empruntées jusqu’à ce jour ne se révélant pas suffisantes (conformisme des institutions -conception et action-, maintien ou développement des rentes de situation, corruption, etc).

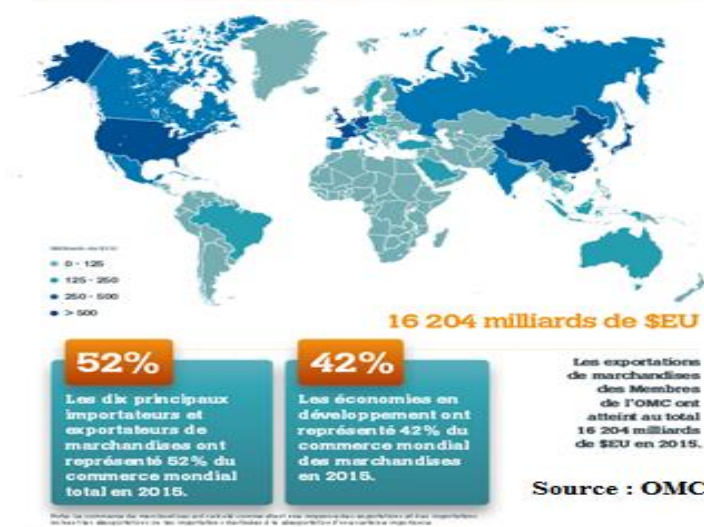
La mondialisation des activités est en réalité une régionalisation accentuée de celle-ci et, en termes d’échanges commerciaux (graphiques 1 et 2), il apparaît une marginalisation de continents entiers dans la division internationale du travail actuelle (Afrique, Amérique latine). Notons aussi qu’aucun pays d’Afrique n’est encore arrivé au stade où la croissance interne commence à réduire l’émigration.

Graphique 1 - Commerce des marchandises des membres de l’OMC par région



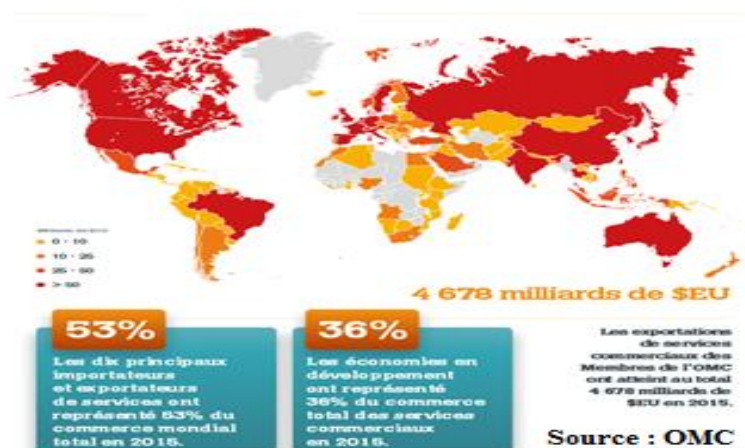
Graphique 2 - Economies par volume du commerce des marchandises en 2015

Économies par volume du commerce des marchandises, 2015



En ce qui concerne la participation à la fourniture de services (graphique 3), la situation est relativement plus favorable, notamment pour le Maghreb et l'Afrique de l'Est et australe. En revanche, pour l'Afrique subsaharienne francophone, malgré des atouts potentiels incontestables en matière de services traditionnels (tourisme), cette zone est mondialement la plus faiblement productrice.

Graphique 3 - Economies par volume du commerce des services commerciaux en 2015



Une question se pose alors : quel développement économique accru possible pour les zones marginalisées dans la mondialisation actuelle ? On ne le sait que trop : les

institutions internationales, en partie pour justifier leur raison d'être, ont tendance à présenter des situations statistiques plutôt favorables à leurs actions et politiques. Ainsi, la BAD, pour étayer la thèse d'un développement économique puissant et pérenne de l'Afrique, a établi récemment que la classe moyenne y était en pleine expansion. Pour l'évaluer, cette institution a considéré que la perception d'un revenu quotidien compris entre 2 et 20 dollars suffisait à définir l'appartenance à cette classe moyenne. Celle-ci atteindrait donc près de 370 millions de personnes sur les 1,1 milliard d'habitants du continent, soit 34 %. Ce chiffre, fréquemment jugé surévalué, permet d'envisager un développement important de la société de consommation. Cela dit, cette perspective risque de demeurer une vue de l'esprit si simultanément, on n'envisage pas comment développer la société de production sur ce continent. « *Nous sommes encore trop attachés à la puissance coloniale. Il faut couper le cordon ombilical* », a déclaré Alpha Condé, mercredi 29 mars 2017, à Abidjan, à l'occasion de la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique. Ce propos visait la politique africaine de la France qui en vérité n'a plus de réel impact sur l'évolution des conditions de production de ses anciennes colonies. Cela étant, l'Afrique reste encore assez globalement un continent exportateur de matières premières et de produits à faible valeur ajoutée. Faute d'infrastructures suffisantes, d'innovation, d'éducation et de qualification adaptées de sa main-d'œuvre, on ne voit pas comment la donne productive mondiale pourrait muter et changer le statut de ce continent dans la division internationale du travail. De ce fait, il demeurera concerner dans l'avenir par des migrations économiques vers des territoires plus développés et prospères, notamment les pays de l'Union européenne.

L'évolution contemporaine de la division internationale du travail accentue le rôle majeur des firmes par rapport aux Etats dans le développement des chaînes de valeur mondiales (CVM). De moins en moins de processus productifs sont exclusivement nationaux. Des firmes, même de taille modeste (start-up), peuvent ainsi participer au commerce international en fournissant des composants et non pas un produit final. Dans ce cadre, l'OMC est une institution adaptée davantage à une régulation par Etat qu'à une régulation de la DIPP transnationale (constat de la réunion de Bali en décembre 2013). Dès lors, le mode d'insertion internationale tend à évoluer avec l'affirmation d'une coopération interétatique plus étroite : apparition d'un régionalisme renouvelé autour d'une extension de la zone d'échanges naturelle avec le Partenariat transpacifique ou le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement. Des standards régionaux dans le cadre de larges accords de libre-échange (à l'origine desquels on trouve les Etats-Unis) seraient appelés à devenir de nouvelles règles de l'OMC (nouvelles normalisations des produits et des

services, recours à des tribunaux arbitraux privés en cas de conflit Etat - Investisseurs privés, etc).

Dans ce contexte nouveau, les relations euro-méditerranéennes souffrent d'un handicap structurel, nécessitant la définition de nouvelles stratégies de coopération : d'une part, les exportations des pays méditerranéens, essentiellement orientées vers l'Union européenne, favorisent le blocage de leur spécialisation sur des biens à faible valeur ajoutée, au détriment d'une diversification et, d'autre part, la fragmentation d'un marché régional au sud et à l'est de la Méditerranée engendre des coûts de transaction entre les économies des pays de la Méditerranée supérieurs aux coûts de transaction entre ces mêmes économies et l'Union européenne. En clair, les relations économiques transversales entre pays méditerranéens sont insuffisamment développées, ce qui handicape l'avenir de cette zone dans sa participation aux CVM. Malgré l'existence de plusieurs accords de libre-échange entre les pays de la rive sud, le renforcement des relations économiques durables par des actions de coproduction industrielle est lié aux axes de diversification et de développement productif que ces pays souhaitent promouvoir. Ainsi, le Maroc est prêt, avec le Plan Émergence, à partager ses priorités de politique industrielle et de développement régional mais ce n'est pas le cas de plusieurs pays de la rive sud (Tunisie, Egypte, par exemple). Les coproductions industrielles mutuellement bénéfiques ont leur meilleure chance de succès lorsque le secteur concerné n'est pas en difficulté ou en sous-utilisation de capacités productives (secteur de la pharmacie, mécanique, aéronautique et transport). Ces partenariats sont à nouer avant que le secteur ne soit conduit à ajuster son effectif à son activité (ainsi, la filière textile française n'a pas anticipé à temps la fin de l'accord multifibres, contrairement à l'Allemagne)¹. De nouvelles dynamiques industrielles risquent de se heurter à des difficultés structurelles à surmonter : normalisation et traçabilité pour l'accès aux marchés européens, économies hors Union européenne peu bancarisées, services publics industriels et commerciaux insuffisamment développés, unités de production comportant la maîtrise de technologies souffrant d'une sous-capacité managériale, etc).

A contrario, le secteur des services, quant à lui, offre de nouvelles opportunités de coopération Nord/Sud tant en ce qui concerne les services traditionnels (transport, tourisme) que les nouveaux services, notamment dans la sphère financière et assurantielle. Plus

¹ Rapport de la mission d'étude sur les possibilités de partenariat industriel à long terme avec certains pays méditerranéens, Cgefi, Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, Paris, 2013.

généralement, les services aux entreprises sont appelés à connaître une nouvelle croissance dans une logique de développement durable (cas des énergies non fossiles ou renouvelables). En tout état de cause, les nouveaux axes de coopération productive se dérouleront dans un cadre contraint de progrès technique, celui d'une créativité limitée à des innovations mineures (en dépit des avancées en matière de robotisation, de nanotechnologies, etc).

L'évolution des conditions de production soulèvent inévitablement celle de l'allocation des ressources factorielles (travail, capital, progrès technique au sens large) et de leur mobilité régionale. Les évolutions démographiques montrent que, si l'on s'en tient au trois pays du Maghreb central (Algérie, Maroc, Tunisie), les taux de fécondité de ces pays sont similaires à ceux des pays européens à la natalité la plus dynamique : en 2015, à l'exception, de l'Algérie où le taux de fécondité repart à la hausse pour s'établir à 3, le Maroc et la Tunisie enregistrent des taux respectivement de 2,13 et 1,99 (France, 2,08 en 2015) ; ce qui permet à peine le renouvellement de la population dont le taux de vieillissement augmente. Par conséquent, à moyen terme, le coût macroéconomique de cette stabilisation démographique (éducation, formation professionnelle, etc) devrait baisser et moins peser sur les finances publiques de ces pays, autorisant davantage le financement d'actions de développement économique. L'éducation des populations reste bien entendu une condition fondamentale de la réussite économique future. De la qualité de la formation dépendra la performance en matière d'innovation et la capacité d'absorption de celle-ci par les différentes économies. De ce point de vue, de nombreux pays de l'Union européenne et méditerranéens présentent des insuffisances notoires en matière éducative. Par ailleurs, la mobilité de la main-d'œuvre et les migrations, à la condition qu'elles soient correctement organisées et régulées dans un cadre partenarial bilatéral (éventuellement régional), pourront contribuer à l'émergence d'économies plus efficaces.

La relative atonie économique en cours dans l'Union européenne appelle de nouvelles régulations et une modification de la structure institutionnelle de l'Europe vers une configuration plus réaliste² au détriment d'une Europe fédérale, impossible à ce jour. Faute de quoi, l'Europe se défera (ce qu'elle a commencé de faire avec le Brexit). Une nouvelle dynamique économique doit être impulsée dans l'Union européenne qui pourrait s'appuyer notamment sur une accentuation de la coopération soutenable en Méditerranée. Comment le phénomène des migrations économiques peut-il évoluer dans ce contexte économique

² Une Europe des projets accompagnant un recul transitoire du rôle des institutions d'intégration ou Europe à la carte.

contraint où la donne productive euro-méditerranéenne apparaît relativement figée et peu dynamique ?

II - Les caractéristiques de l'immigration économique : une application au cas de la France

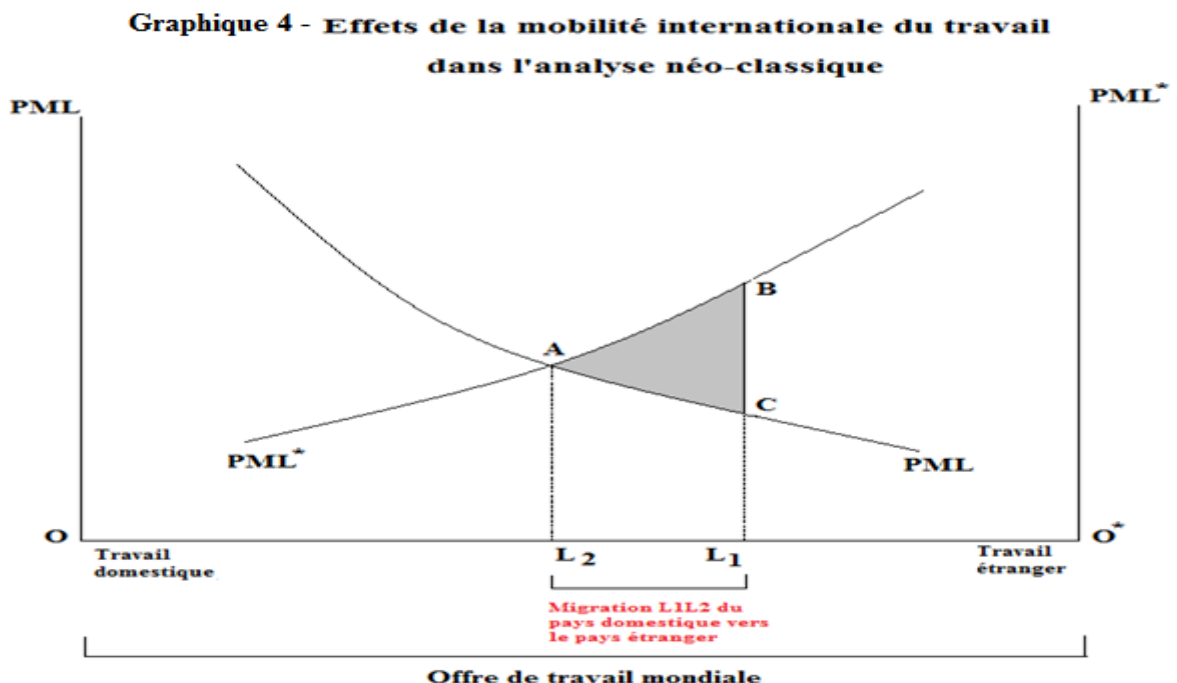
Cette question est le plus souvent abordée d'un point de vue macro-économique alors qu'il serait sans doute plus pertinent de la traiter dans une première approche sur un plan micro-économique (il n'existe pas deux migrants économiques identiques !). L'agrégation conduit souvent à additionner des situations différentes, révélant ainsi les limites de la caractérisation statistique ou analytique globalisée. La question de l'immigration n'est pas toujours abordée de façon pertinente : les analyses empiriques sont souvent partielles et les évaluations fréquemment accompagnées de jugements de valeur. Analysons tout d'abord les effets théoriques des migrations de main-d'œuvre.

A - L'analyse économique des effets de l'immigration

Sur un plan théorique, on peut se référer à l'analyse économique néo-classique des effets des migrations et aux approches plus hétérodoxes de ce phénomène (dualisme du marché international du travail ou analyse marxiste).

1 - L'approche néo-classique

Le graphique 4 ci-dessous montre les effets d'une mobilité de la main-d'œuvre dans un cadre d'analyse néo-classique.



A l'origine, L_1O travailleurs sont employés dans l'économie domestique et L_1O^* le sont dans l'économie étrangère et le salaire réel est plus faible dans le pays domestique (point C) que dans le pays étranger (point B). Les travailleurs migrent du pays domestique vers le pays étranger jusqu'à égalisation des salaires réels. Ce modèle très abstrait, privilégiant la variable production, conduit à affirmer que l'immigration légale est toujours bénéfique pour le pays d'accueil. Dans une optique production, la même conclusion peut être apportée en ce qui concerne l'immigration illégale. Cela étant, on voit bien que cette analyse est partielle parce qu'elle ne prend en compte qu'une des dimensions de l'immigration : la production. Quels sont les autres effets de cette nouvelle dynamique productive ? On va constater une convergence des salaires réels parce que ceux-ci baissent dans le pays étranger et s'élèvent dans le pays domestique. La production mondiale s'accroît dans ce modèle à deux pays. Son montant s'établit à la surface ABC (baisse de la production du pays domestique ACL_1L_2 et hausse de la production du pays étranger $AB L_1L_2$). Enfin, il apparaît des gagnants et des perdants, le jeu n'étant pas à somme nulle. Les travailleurs du pays domestique (qu'ils aient migré ou non) perçoivent finalement un salaire plus élevé et les travailleurs étrangers voient leurs salaires réels diminuer.

Ainsi, la théorie néo-classique met en évidence un gain pour le pays d'accueil de la main d'œuvre immigrée. Ce résultat est obtenu sous des hypothèses restrictives qui ne se vérifient pas toujours, notamment en cas de chômage de masse que l'on rencontre dans de nombreux pays de la zone euro, en France en particulier. Cette dernière regroupe un ensemble de pays caractérisés par des divergences productives internes irréductibles, partiellement dues à une monnaie unique qui ne convient pas à tous les Etats membres. De ce fait, ces pays ne peuvent pas avoir une politique migratoire homogène : les intérêts en la matière de pays comme la France ne se confondent pas avec ceux de l'Allemagne. Les accords de Schengen ont montré leurs limites en ne permettant pas une régulation efficace des flux de main-d'œuvre à l'entrée de l'Union européenne (la directive sur les *Travailleurs détachés* ayant sa propre inefficacité dans le dumping social intra-européen). La régulation pertinente nous semble devoir passer par le niveau national qui seul permet une planification précise et mieux contrôlée des besoins de main-d'œuvre immigrée en adéquation avec l'évolution des tissus productifs nationaux (une coordination ou une harmonisation des règles pouvant intervenir au niveau européen selon des accords interétatiques).

2 - Les explications hétérodoxes

La première explication insiste sur le dualisme du marché international du travail en privilégiant d'autres mécanismes pour expliquer les mouvements mondiaux de main-d'œuvre. Par exemple, un rôle déterminant peut être accordé à la demande de travail émanant des entreprises des pays d'accueil. Selon M. Piore, l'immigration n'est pas causée par des facteurs de répulsion dans les pays d'origine (bas salaires ou chômage élevé), mais par des facteurs d'attraction dans les pays d'accueil (un besoin durable de travailleurs étrangers)³. Ainsi, dans les pays d'accueil, les hiérarchies de salaires sont aussi des hiérarchies de prestige. Quand les firmes veulent attirer des travailleurs pour des emplois situés au bas de l'échelle, elles ne peuvent pas agir par l'élévation des salaires. Pourquoi ? La hausse des salaires les plus faibles risque d'engendrer de fortes pressions pour une augmentation similaire des salaires aux autres niveaux de la hiérarchie. De ce fait, il se produit une inflation structurelle, créant une forte incitation à faire venir des travailleurs étrangers, peu sensibles initialement aux exigences de statut social des sociétés d'accueil. Les immigrants sont des *target earners*, des travailleurs recherchant un objectif précis (obtenir un revenu pour concrétiser un projet immobilier, acheter un commerce dans le pays d'origine, etc). Ils sont donc davantage susceptibles d'occuper les emplois des sociétés d'accueil considérés comme peu attractifs.

La seconde explication est une approche par l'économie-monde (analyse de type marxiste) : la déstructuration des sociétés du Sud par le colonialisme et le néocolonialisme fait apparaître une main-d'œuvre qui va fournir les marchés du travail des pays du Nord. Ce schéma explicatif est un peu simpliste dans la mesure où, d'une part, les Etats du sud sont aujourd'hui indépendants et peuvent choisir la nature de leurs relations avec les anciennes puissances colonisatrices dont le poids économique et politique a considérablement régressé au fil du temps et, d'autre part, le capitalisme financier international qui contrôle toute la sphère économique exerce des effets de sélection de main-d'œuvre à l'intérieur même de tous les pays de la planète.

B - L'immigration dans les faits : le cas de la France

³ Cerc- Association, Immigration, emploi et chômage - Un état des lieux empirique et théorique, Paris, 1999.

A. Edo⁴ relève que les migrants sont majoritaires dans les pays du Sud et se dirigent pour moitié au Nord. Dans les migrations économiques, on doit s'interroger sur le degré de qualification de la main-d'œuvre migrante. Qu'est-ce qu'une main-d'œuvre qualifiée ? En réalité, le concept est flou. Le niveau de diplômes obtenu n'est pas nécessairement un critère pertinent pour de multiples raisons : les appareils éducatifs sont de qualité très variable, le savoir-faire et la compétence ne sont pas toujours liés au niveau des diplômes obtenus, etc.

1 - L'importance du phénomène migratoire en France

En ce qui concerne la répartition des migrants, on peut indiquer qu'en France, selon le recensement de 2010, 60% des immigrés sont répartis dans trois régions : 38,6% résident en Île de France, 11% en Rhône - Alpes et 9% en PACA. Ceux-ci sont en revanche moins nombreux dans d'autres zones françaises : moins de 1% de la population locale en Basse-Normandie ou en Corse. Les immigrés se concentrent dans les régions où existent les meilleures opportunités d'emplois (Île de France) et aussi présentant la spécificité de regrouper les anciennes générations de migrants qui les avaient antérieurement choisis pour leur dynamisme économique. Cette polarisation géographique des flux migratoires issus des mêmes territoires étrangers contribue à la ghettoïsation de ces populations et au développement du communautarisme. Cela peut induire aussi des effets de clientélisme politique qui pousse certains élus à favoriser l'accroissement des flux migratoires, indépendamment de tout besoin de l'économie en la matière, ou à encourager plus ou moins explicitement des pratiques communautaristes.

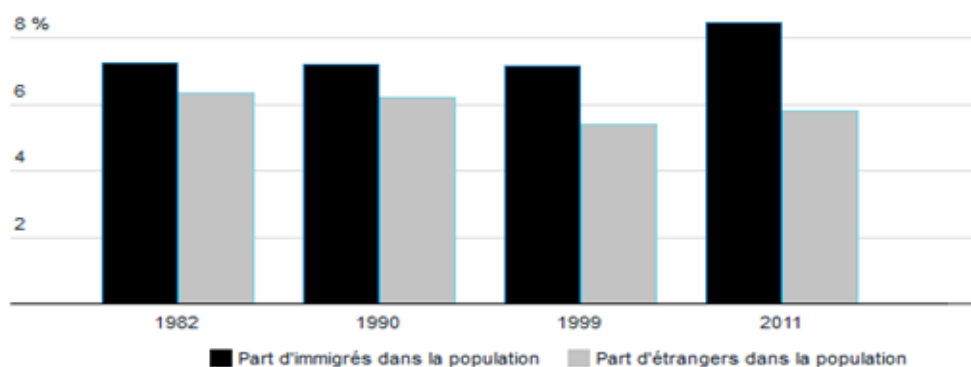
Sur une longue période de 1895 à 2010, la proportion d'étrangers nés à l'étranger est passée en France de 2,5% à 8,5%. Leur poids dans la population a triplé en un siècle. La proportion d'immigrés et de fils d'immigrés parmi les 25-54 ans représente 26,6% de la population, ce qui, sur une longue période, fait de la France le premier pays d'accueil en Europe, devant le Royaume-Uni. Ils perçoivent beaucoup d'aides sociales, révélant ainsi un degré relativement faible de qualification de cette main-d'œuvre. En effet, en 2009, en termes de part des aides sociales dans le revenu des familles, par rapport aux ménages non immigrés dont les aides sociales représentaient 4,4% de leurs revenus, les ménages immigrés étaient concernés par une part s'élevant à 6,6% quand il s'agissait d'immigrés de l'Union européenne, à 18 % pour les immigrés hors Union européenne et d'Afrique (cette part atteignant 20,2% pour ceux originaires du Maghreb et 24,2% pour ceux en provenance du

⁴ A. Edo, Migrations et mouvements de réfugiés : état des lieux et conséquences économiques in *L'économie mondiale en 2017*, Coll. Repères, Ed. La découverte, Paris, 2016.

reste de l'Afrique). Ces statistiques montrent sans ambiguïté que l'immigration en provenance d'Afrique est d'un niveau de qualification plutôt faible qui se traduit par la perception de revenus peu élevés. Ce type de main-d'œuvre doit voir sa proportion régresser dans l'appareil productif français, faute de quoi la rénovation industrielle du pays (avec un objectif de montée en gamme des productions) sera entravée et aucune amélioration du solde de la balance des transactions courantes du pays ne pourra être envisagée.

Sur la période plus récente des trente dernières années, les données de l'INED et de l'INSEE (graphiques 5 et 6) montrent que depuis 1982, la part des immigrés dans la population a augmenté de 1,2 point et celle des étrangers a diminué de 0,5 point.

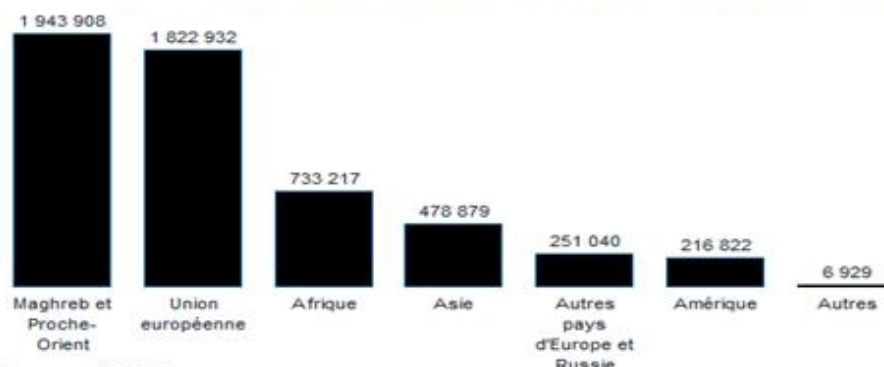
Graphique 5 - Part d'immigrés et d'étrangers dans la population depuis 30 ans



Source : INED

En 2008, un tiers des immigrés provenaient des pays de l'Union européenne, 42,5% étaient originaires d'Afrique et du Maghreb, 14,2% d'Asie et 5,3% d'Amérique ou d'Océanie. La colonisation et l'appel aux travailleurs immigrés dans les années 1960 expliquent la forte part d'immigrés issus du Maghreb.

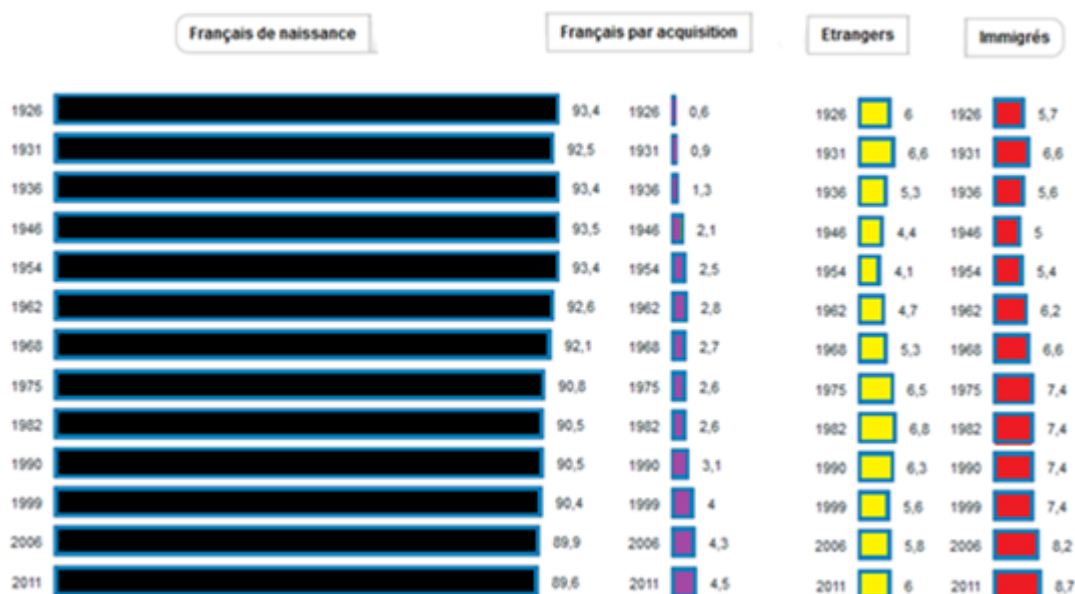
Graphique 6 - Les immigrés sont majoritairement originaires du Maghreb et de l'UE



Source : INSEE

Le graphique 7 ci-dessous synthétise la situation française de l'immigration et de la nationalité depuis presque un siècle. On voit que depuis les années 1920, la part des Français de naissance a baissé de 3,8 points et celle des immigrés a augmenté de 3 points. La structure de la population en termes de nationalité semble avoir peu évolué. Indiquons néanmoins qu'au fil du temps ont été comptabilisés dans les Français de naissance, les Français par acquisition de la nationalité... En réalité, le bloc des Français de naissance s'est fortement diversifié dans le temps.

Graphique 7 - Evolution de l'immigration et de la nationalité depuis les années 1920



Source : INSEE

Selon l'angle d'analyse, la réalité de l'immigration en France peut être appréhendée de façon différente. Ainsi, selon Michèle Tribalat⁵, démographe et experte reconnue des questions d'immigration, en 2012, la France métropolitaine comptait près de 4 millions d'étrangers, 5,6 millions d'immigrés, mais 12,4 millions de personnes d'origine étrangère sur deux générations, soit 19,6 % de la population. La mesure migratoire sur deux générations est intéressante parce qu'elle permet en définitive de s'interroger sur la faisabilité réelle de politiques d'intégration ou sur l'inévitabilité du développement des communautarismes. Les ouvrages récents de M. Tribalat⁶ apportent une réponse claire à cette question en montrant

⁵ M. Tribalat, « Les statistiques ethniques sont indispensables à la connaissance », entretien au Figaro, 26 février 2016.

⁶ M. Tribalat,

-- Assimilation, la fin du modèle français, Editions du Toucan, 2013.

- Assimilation, la fin du modèle français : pourquoi l'islam change la donne, Editions du Toucan, 2017.

que le modèle multi - culturaliste européen, de fait un modèle communautariste, tend progressivement à s'imposer. Ce mouvement sera certainement amplifié et consolidé, d'une part, par les vagues migratoires prévisibles en provenance de territoires économiquement marginalisés dans la mondialisation actuelle (Amérique latine et Afrique au regard des statistiques de l'OMC) et, d'autre part, par l'inertie de pouvoirs publics européens, dépassés par l'ampleur des migrations économiques et sans solution pérenne autre que l'accueil systématique de tous les migrants. Cette attitude qui ne résulte d'aucune étude économique sérieuse (besoins de l'industrie en main-d'œuvre, amélioration de la capacité de financement des retraites, etc) ne va pas selon nous dans le sens de l'intérêt des populations européennes résidentes.

2 - Quel bilan peut-on établir du phénomène migratoire français ?

Des tentatives ont été faites pour tenter d'évaluer le degré d'assimilation des immigrés en Europe (M. Aleksynska)⁷. Il s'agit d'une démarche discutable de mesure d'un problème qualitatif, au demeurant mal défini (qu'est-ce que l'assimilation ?) à l'aide d'un indicateur quantitatif composite, l'indice de similitude tel qu'exprimé par A. Manning⁸. De façon générale, les résultats obtenus corroborent le simple constat empirique élémentaire, ce qui tend à crédibiliser cet indicateur quantitatif testé par des régressions probit. A quelles conclusions aboutit-on ? Tout d'abord, il est mis en évidence une forte proximité entre immigrés et natifs sur le plan économique mais celle-ci est moindre sur le plan culturel et civique. En revanche, l'analyse de M. Aleksynska fait apparaître que la pratique religieuse des immigrés converge rapidement avec celle des natifs. Ce résultat est surprenant et ne semble pas corroborer par les faits. Des affirmations gratuites peuvent aussi apparaître : « En revanche, la nécessité d'une parfaite similitude socioculturelle, comme par exemple, l'adoption de la langue officielle dans le foyer est discutable. En effet, dans les pays favorisant la diversité culturelle et l'expression personnelle, des distinctions culturelles appuyées et persistantes peuvent signifier le succès plutôt que l'échec de l'intégration »⁹. Cette argumentation nous semble peu recevable parce qu'elle conduit à l'émergence et à la consolidation d'affirmations communautaristes et identitaires. A cet égard, dans la France

⁷ **M. Aleksynska**, L'assimilation des immigrés en Europe : un processus multidimensionnel, La lettre du Cepii, N° 305, 27 décembre 2010.

⁸ **Y. Algan, A. Bisin, A. Manning, T. Verdier (Eds)**, Cultural and Economic Integration in Europe, Oxford University Press, 2011.

⁹ **M. Aleksynska**, op. cit. p. 2.

actuelle, le communautarisme qui se développe dans un certain nombre de banlieues sensibles semble plutôt refléter une volonté de distanciation avec la société d'accueil.

En se référant aux effets des migrations sur le marché du travail et sur la protection sociale, on peut établir un bilan mitigé de ce phénomène :

- L'immigration en France : quels impacts sur les salaires et l'emploi ?
En France, selon les données de l'INSEE, la part des immigrés dans la population active est passée de 7% en 1990 à 10% en 2010. En 20 ans, la part des immigrés très qualifiés parmi les actifs immigrés a pratiquement triplé (10% en 1990 à 28% en 2010). Celle des faiblement qualifiés a reculé sensiblement en passant de 67% à 39%, tout en demeurant à un haut niveau. Ces chiffres ont néanmoins une portée très limitée dans la mesure où la définition de la qualification n'est pas clairement établie et nous insistons sur le fait que c'est le savoir-faire opérationnel, exploitable par l'entreprise qui doit être l'outil de mesure de cette qualification (le niveau du diplôme n'étant plus un critère pertinent).

L'emploi des natifs peut diminuer au profit de celui des immigrés lorsque ces derniers sont amenés à accepter de moins bonnes conditions d'emploi. La théorie économique nous indique qu'un afflux d'immigrés induit une pression à la baisse sur les salaires des travailleurs natifs auxquels les immigrés peuvent se substituer. Mais s'il existe des rigidités salariales, c'est le taux d'emploi des natifs qui est susceptible de s'abaisser. De plus, si les immigrés peuvent se substituer aux natifs de qualification similaire, ils sont en revanche complémentaires de ceux ayant une qualification différente. De façon générale, les études ne mesurent pas l'impact spatial de l'afflux des immigrés. En effet, pour pallier une éventuelle dégradation de leurs conditions d'emploi du fait de l'arrivée d'immigrés sur le marché du travail local, des natifs peuvent changer de région. L'effet économique et social de cette mobilité est donc complexe. Une analyse empirique d'A. Edo¹⁰ en 2013 a montré que lorsque les salaires sont rigides, l'ajustement s'effectue sur le taux d'emploi : une hausse de 10% de la part des immigrés dans une classe de compétence dégrade d'environ 3% le taux d'emploi des natifs ayant des caractéristiques individuelles similaires en termes d'âge, de formation, d'expérience sur le marché du travail. En France, il existe des rigidités salariales fortes en raison d'un salaire minimum et de conditions très favorables d'indemnisation du chômage. Par ailleurs, l'argument selon lequel la fragilité du statut d'immigré les conduirait à une « hypercorrection sociale » qui réduirait leur propension à revendiquer une amélioration de leurs conditions n'est pas recevable. En effet, la capacité d'accueil de ces populations par

¹⁰ A. Edo, *The Impact of Immigration on Native Wages and Employment* », *CES Working Paper*, 2013.

les syndicats, notamment ceux considérés comme non réformistes (CGT, Sud, etc), est élevée et du coup, leur aptitude à la revendication se révèle au moins aussi forte que celle des natifs.

- Immigration et protection sociale. Le ratio de dépendance (population des 65 ans et plus / population des 14-64 ans) devrait passer en France d'un peu plus de 25% en 2000 à environ 45% en 2050. A priori, les conditions de financement de la protection sociale seraient donc appelées à se dégrader. Cela peut-il constituer une incitation forte à la robotisation de l'appareil productif plutôt qu'à une immigration massive qui serait en définitive non absorbable par le pays d'accueil ? La question est posée. Il convient aussi de noter que la plupart des femmes immigrées en France sont mères (cas de 57% des Maghrébines et de 65% des Africaines hors Maghreb selon l'Insee, contre 47% des natives) et ont plus d'enfants. Plus de 8% des Maghrébines et des immigrées subsahariennes en élèvent au moins quatre, contre moins de deux pour les autochtones. Ces chiffres sous-estiment la réalité puisqu'ils ne prennent pas en compte les enfants de migrantes nés sur le territoire national, considérés comme Français. Dès lors, cette forte natalité (3,3 enfants par femme, contre 1,9 pour les natives) pourrait être une bonne nouvelle pour le système de retraite dont le déficit pourrait atteindre 25 milliards d'euros en 2020. Cependant, il ne suffit pas d'avoir des naissances nombreuses, encore faut-il que cela débouche sur une main-d'œuvre authentiquement qualifiée et une politique de l'offre réussie pour que cette population puisse accéder à un emploi, de préférence qualifié dans une activité à haute valeur ajoutée. On est donc encore loin d'un pari gagné !

L'immigration contribue en partie au maintien de la rentabilité des entreprises dans la mesure où le personnel étranger peut être utilisé pour accomplir des tâches ingrates à bas coût. Dans certains secteurs comme le bâtiment, le nettoyage, les aides à la personne, les entreprises peuvent fonctionner de façon rentable. On peut ajouter que le processus d'intégration par l'économie fonctionne moins bien avec les immigrés issus du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne qu'avec les vagues d'immigration précédentes. Selon l'Insee, le taux de chômage moyen était en 2010 de 8,8% pour les personnes dont les parents étaient nés en France, de 16% pour les immigrés proprement dits et de 24% pour les enfants d'étrangers d'origine non européenne. Une société a besoin de travailleurs de qualifications diverses. Les pays tiers, notamment africains, fournissent à la France une part élevée de sa main-d'œuvre de faible qualification. Le problème est qu'aujourd'hui, il existe dans ce pays environ 6 à 7 millions des personnes sans travail ou peu employées. Une part significative de cette population est insuffisamment ou mal qualifiée (tout en étant parfois très diplômée). Autrement dit, la France a une proportion significative de travailleurs inadaptés à l'offre de

travail ou qui refusent les emplois vacants. Cela engendre un coût social élevé que l'économie ne peut pas durablement financer. Les emplois vacants doivent être pourvus de façon prioritaire en recourant à cette main-d'œuvre plutôt qu'à une main-d'œuvre immigrée peu qualifiée en provenance de pays tiers. En revanche, la donne est complètement différente si l'on considère les migrants qualifiés (a fortiori s'ils sont expérimentés) pour lesquels des restrictions à leur libre circulation pourraient être défavorables aux pays d'accueil potentiels.

Enfin, dans l'évaluation des coûts, il faut prendre en compte le manque à gagner pour les pays d'origine de la main-d'œuvre immigrée. Par exemple, on peut relever que la hausse du chômage au Nord qui s'accompagne de la précarité sur le marché du travail conduit à un recul des remises des migrants dans leurs pays d'origine. Selon la Banque Mondiale, cette baisse des transferts pourrait avoir la conséquence suivante : entre 55 et 90 millions de personnes pourraient basculer dans l'extrême précarité dont six millions en Afrique subsaharienne.

III - Quelles voies de régulation de l'immigration économique ?

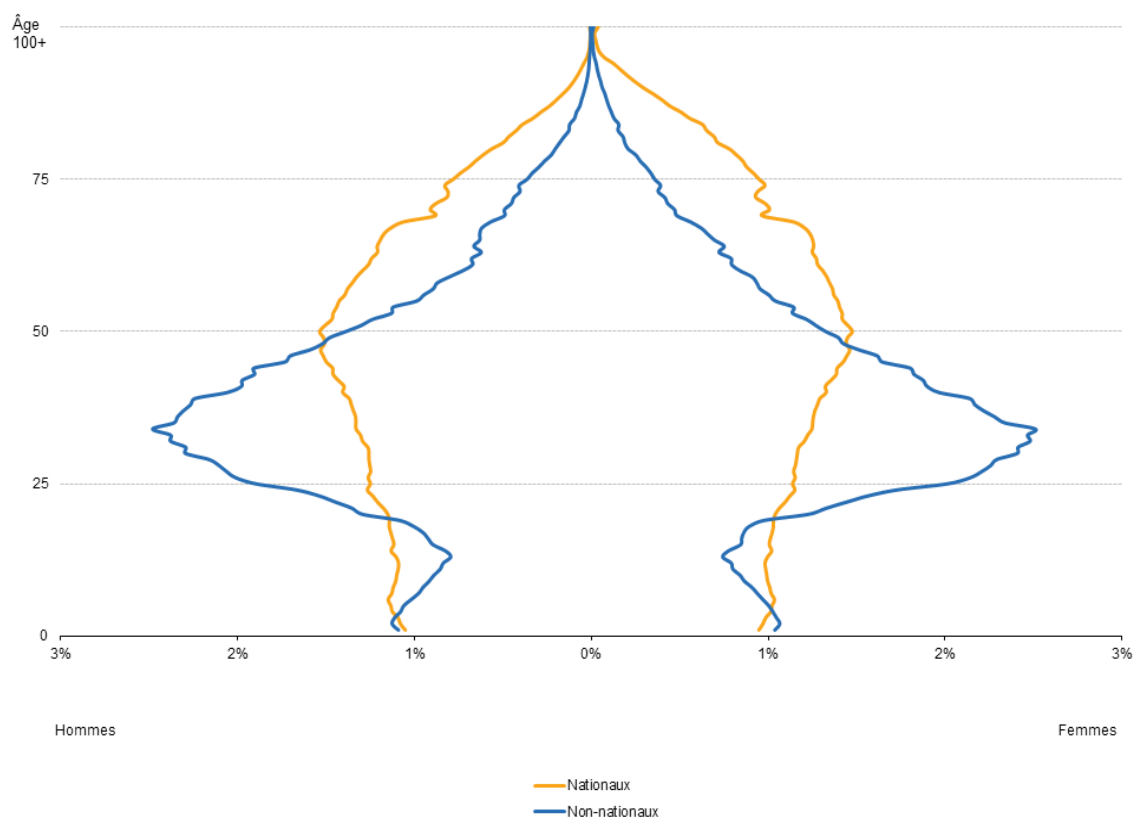
La régulation en la matière ne peut se réaliser qu'au niveau pertinent de subsidiarité, c'est-à-dire l'Etat-nation. A court terme, l'Union européenne qui n'a pu empêcher la croissance des disparités économiques et sociales intra-européennes (le premier bénéficiaire de la zone euro est de loin l'Allemagne, conduisant ainsi à une Europe fortement asymétrique) fait l'objet d'une défiance croissante auprès de la population de nombreux Etats membres. L'Europe apparaît intégrée juridiquement et de plus en plus désintégrée économiquement. La question sensible des migrations internationales ne doit donc pas être traitée à ce niveau d'autant plus que jusqu'à présent, l'Union européenne a montré plutôt des limites dans l'approche de ce problème : frontières extérieures de l'Union européenne mal contrôlées, transmission sous-optimale d'informations entre services européens de gestion des flux migratoires, dispositif de Schengen contourné selon de multiples modalités, etc). Cela dit, les politiques étatiques ne sont pas exemptes d'inefficiences: ainsi, l'immigration économique clandestine qui affecte la France trouve en partie son origine dans le dysfonctionnement de la politique nationale de visas de ce pays : les étrangers détenteurs d'un visa obtenu tout à fait légalement ne repartent pas dans leur pays d'origine à l'expiration de celui-ci. C'est un réel problème pour la France dans sa relation, notamment avec ses anciennes colonies, parce que le flux migratoire clandestin est appelé à croître en raison du sous-développement économique qui va perdurer dans ces territoires.

Dans l'immédiat, les institutions européennes d'intégration doivent accompagner les Etats membres qui souhaitent momentanément mieux contrôler les flux de population entrant sur leur territoire. Elles doivent appuyer aussi les initiatives autour de projets à géométrie variable sur le modèle des réussites européennes (tels Airbus ou l'Agence spatiale européenne qui ne sont pas une création des institutions d'intégration). Sinon, le risque est grand que les populations des Etats membres en difficulté économique et sociale expriment une volonté de retrait de l'Union européenne. La pérennité de celle-ci passe donc par une phase transitoire de renationalisation de prérogatives régaliennes telles la libre circulation des personnes. Les Etats doivent conduire des politiques migratoires de main-d'œuvre soutenables, c'est-à-dire liées strictement à la situation de leur économie. En cas de chômage de masse, l'immigration de travail non qualifié doit être limitée ou interrompue parce que les besoins de l'économie en la matière doivent être satisfaits en recourant prioritairement aux travailleurs sans emploi résidents qui sont en tout état de cause en défaut de qualification suffisante. Dans cette optique, les mécanismes d'assurance -chômage doivent être réformés pour mieux favoriser le retour à l'emploi immédiatement disponible.

Un autre problème doit être traité : celui du vieillissement démographique européen. Quelle est la situation européenne en termes de mouvement de population intra-zone? Selon Eurostat, en 2014, au total, 3,8 millions de personnes ont immigré dans l'un des États membres de l'EU-28 et au moins 2,8 millions d'émigrants auraient quitté le territoire de ces États. Parmi ces 3,8 millions d'immigrants en 2014, on estime qu'il y avait 1,6 million de citoyens de pays tiers, 1,3 million de personnes ayant la nationalité d'un État membre de l'Union autre que celui dans lequel elles ont immigré, quelque 870 000 personnes qui ont migré vers un État membre de l'Union dont elles avaient la nationalité (par exemple, des ressortissants nationaux rentrant au pays ou nés à l'étranger), et environ 12 400 apatrides.

Les pyramides des âges ci-dessous (graphiques 8 et 9) révèlent un vieillissement réel de la population européenne. L'immigration de main-d'œuvre modifie peu la forme de la pyramide des âges des nationaux (base restant étroite avec néanmoins un élargissement de la partie recouvrant la population pleinement active des 20-50 ans). Faut-il obligatoirement rechercher une pyramide des âges à base large ?

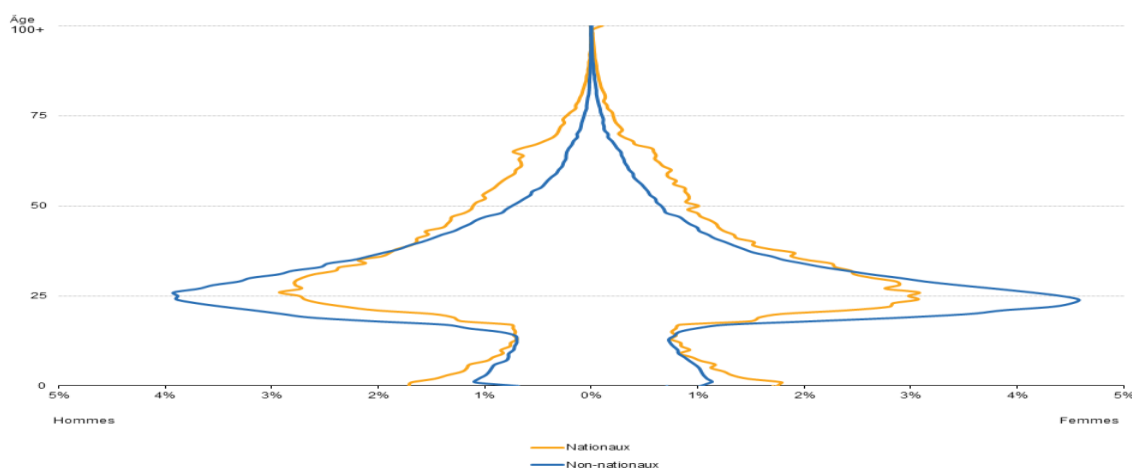
Graphiques 8 - Structure par âge des populations nationales et non nationales dans l'UE



(*) Irlande et Pologne: données provisoires.
Source: Eurostat (code des données en ligne: migr_pop2ctz)

Cet élargissement de la base de la pyramide des âges n'est pas une nécessité absolue. Tout dépend du mode de production que l'on souhaite promouvoir. On peut très bien envisager une robotisation accrue des processus productifs (une substitution du capital technique au travail), rendant moins indispensable l'augmentation du facteur travail. La technologie pallierait la déficience de naissances et rendrait la production moins liée au travail. Le travail résiduel serait alors plus hautement qualifié. De ce fait, l'immigration ne serait plus indispensable, ce qui limiterait les entrées de travailleurs souvent insuffisamment qualifiés. De ce point de vue, l'économie française serait avantagée si elle était en mesure de se robotiser en ne recourant plus à l'immigration peu qualifiée.

Graphiques 9 - Structure par âge des immigrants par nationalité



(*) À l'exclusion de Slovénie, Bulgarie et Pologne; données provisoires.
Source: Eurostat (code des données en ligne: migr_imm2ct)

Il demeure néanmoins le problème structurel posé par une part importante de la population active actuelle qui est mal qualifiée pour occuper les emplois du futur. Cette carence en matière de savoir-faire opérationnel est issue de l'inefficacité de l'appareil éducatif en grave crise de performance. De plus, l'innovation, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, n'est pas suffisante en France, ce qui accroît la difficulté d'application des préconisations du rapport Gallois de 2012 (l'immigration non qualifiée ne constituant pas le principal obstacle à la revitalisation du tissu productif national). L'économie française demeure confrontée à deux déficits structurels majeurs qui contribuent petit à petit à son affaiblissement mais sans effondrement économique: celui des finances publiques (déficit budgétaire et dette publique) et celui de la balance des transactions courantes qui indique une mauvaise insertion dans la division internationale du travail. Le premier type de déficit est assez aisé à résoudre (il faut réduire la dépense publique) alors que le second est très difficile à résorber dans la situation d'économie ouverte que connaît aujourd'hui la France. En effet, au-delà de l'éphémère restauration de la compétitivité-prix, il est nécessaire de redonner au pays une nouvelle compétitivité-structure qui implique des efforts considérables dans l'investissement productif et l'innovation.

En résumé, notre propos est d'attirer l'attention sur une internationalisation économique qui maintient dans la marginalisation des échanges des continents entiers (Afrique et Amérique latine). Ces zones, certes en développement, ne disposeront pas, dans le cadre de la mondialisation actuelle, d'une puissance économique suffisante pour empêcher une émigration importante de main-d'œuvre vers des régions plus prospères (Europe notamment). Ces mouvements migratoires ne sont jamais gagnants-gagnants. En cas de

migrations de travailleurs qualifiés (les moins nombreuses), les pays d'origine sont lésés et en cas de migrations de travailleurs non qualifiés et de chômage de masse dans les pays d'accueil, ce sont ces derniers qui sont pénalisés en termes nets (les firmes des pays d'accueil pouvant être les seules bénéficiaires). Des politiques de régulation conduites au niveau des Etats apparaissent plus pertinentes pour contrôler strictement les flux de main-d'œuvre en restreignant toutefois la mobilité de la main -d'œuvre non qualifiée, c'est-à-dire sans savoir-faire spécifique.

Références bibliographiques

Aleksynska M., L'assimilation des immigrés en Europe : un processus multidimensionnel, *La lettre du CEPII*, N° 305, 27 décembre 2010.

Algan Y., Basin A., Manning A., Verdier T. (Ed), Cultural and Economic Integration in Europe, Oxford University Press, 2011.

Cerc- Association, Immigration, emploi et chômage - Un état des lieux empirique et théorique, Paris, 1999.

Edo A.,

- The Impact of Immigration on Native Wages and Employment, *CES Working Paper*, 2013 ;
- Migrations et mouvements de réfugiés : état des lieux et conséquences économiques in *L'économie mondiale en 2017*, Coll. Repères, Ed. La découverte, Paris, 2016.

Hamdouch B. et Yvars B. (sous la direction de), Enjeux et défis de la coopération euro-méditerranéenne, Editions Néothèque, Strasbourg, 2013.

Tribalat M.,

- Les statistiques ethniques sont indispensables à la connaissance, entretien au Figaro, 26 février 2016.
- Assimilation : la fin du modèle français, Ed. du Toucan, Paris, 2013.
- Assimilation, la fin du modèle français : pourquoi l'islam change la donne, Editions du Toucan, 2017.

§§§